

CHARLEROI

Van Cau entendu par les enquêteurs

Accusé de détournement par l'ex-comptable de l'IOS, il riposte immédiatement par une plainte pour calomnie.

● Frédéric DUBOIS

Jean-Claude Van Cauwenberghe entendu à la police judiciaire fédérale de Charleroi : pour certains, c'était l'inévitable chute du député wallon après trois ans d'enquêtes au Pays Noir. Eh bien non, ce n'était (apparemment) qu'une escarmouche. Convoqué par les enquêteurs à 9 heures du matin, Van Cau a regagné son domicile quatre heures plus tard, vierge de toute inculpation.

Après le dossier Immo-Congo, les fonds de pensions de l'IS-PPC, les déboires de la Ville de Charleroi et ses amitiés avec le financier Robert Wagner et l'entrepreneur Michel Vandezande, c'est une « queue » d'enquête sur le scandale de l'Intercommunale des œuvres sociales (ex-IS-PPC) qui vient titiller Jean-Claude Van Cauwenberghe.

En 2003, la cour d'appel de Bruxelles, qui jugeait l'ex-président de l'IOS, Richard Carlier dans une affaire de faux, escroquerie et corruption, avait fait

état dans son inventaire d'une caisse noire de 147 000 euros. Un compte, apparemment financé par des dons d'entreprises pharmaceutiques, sur lequel seuls Richard Carlier et l'ex-comptable de l'IOS, Michel Thirifay, avaient droit de signature.

Le 19 mars dernier, le tribunal correctionnel de Charleroi devait d'ailleurs rendre une décision dans cette affaire de détournement à propos de Michel Thirifay. À l'audience, ses explications étaient déjà apparues farfelues. Selon ses dires, les 147 000 euros avaient été transformés en argent liquide. Une somme qu'il conservait chez lui, dans un dictionnaire. Et, ô surprise, des cambrioleurs avaient fait main basse sur le magot, alors qu'il se trouvait justement chez les enquêteurs. L'analyse de sa téléphonie a toutefois démontré que le coup de fil annonçant la mauvaise nouvelle avait été simulé.

À la veille du jugement, Michel Thirifay a donné une deuxième version, expliquant



Van Cau une nouvelle fois dans le collimateur de la Justice. Mais le vieux crocodile se défend.

avoir distribué ces 147 000 euros à plusieurs personnes, dont le vice-président de l'IOS, Jean-Claude Van Cauwenberghe, par l'intermédiaire de son chauffeur décédé depuis un an.

À l'issue de son audition, Van Cau s'est déclaré victime d'une dénonciation calomnieuse et a déclaré qu'il ne se laisserait pas faire. « Il va de soi que je conteste

de façon véhémente ce stratagème scandaleux de M. Thirifay qui essaie de manière éhontée de m'accuser de ses propres turpitudes. Bien que je sois victime d'un fantasme permanent de culpabilité, j'espère que la Justice ne se laissera pas abuser par cette version aussi incroyable qu'invraisemblable. Trop is te veel! » Toujours cité, jamais inculpé, le roseau Van Cau plie mais ne rompt pas. ■

Condamné pour ivresse au volant? L'alcolock sans tarder!

SÉCURITÉ ROUTIÈRE ● Le député Josy Arens part en guerre contre l'alcool au volant. En 2006, 16,3% des automobilistes impliqués dans un accident de la circulation avec au moins un tué ou un blessé grave étaient sous influence de l'alcool, rappelle-t-il. Et la sévérité de la loi relative à la police de la circulation routière, qui prévoit de lourdes amendes, voire des peines de prison supplémentaires, ou une déchéance du droit de conduire n'empêche pas des conducteurs imbibés de reprendre le volant, constate le député cdH arlonais. Il a donc déposé une proposition de loi, que Vanessa Matz relatera au

Sénat, offrant la possibilité au juge d'ordonner, en peine complémentaire, l'installation d'un « alcolock » dans le véhicule d'un conducteur condamné pour conduite en état d'ivresse. Et ce dès sa première condamnation: Josy Arens va plus loin que ses collègues du CD & V, pour qui la mesure ne devrait intervenir qu'en cas de récidive. Josy Arens ne compte pas en rester là: il cible à terme la transaction proposée aux conducteurs « pris » avec un taux d'alcoolémie de 0,22 à 0,35 mg par litre d'air expulsé. « Boire ou conduire, il faudra bien choisir » conclut-il.

Les camps scouts en France soumis aux règles belges

VACANCES ● Les ministres de la Santé Catherine Fonck (Communauté française) et Roselyne Bachelot (France) ont reconduit un accord facilitant la vie des mouvements de jeunesse partant au camp en France. Cette année, sur 300 camps à l'étranger organisés par des mouvements agréés par l'ONE (guides, scouts, patros...), 137 se dérouleront en France, regroupant près de 4 000 jeunes de 12 à 15 ans. Or, les normes françaises d'encadrement et de qualification sont plus sévères, si bien que des

camps belges ont par le passé été fermés ou rappelés à l'ordre par la gendarmerie française. Dorénavant, c'est la législation du pays d'origine qui prévaut. Le travail des fédérations de mouvements de jeunesse sera facilité: les dossiers administratifs des camps circuleront mieux entre ONE et ministère français en charge de la jeunesse. Et la France disposera d'un tableau de bord autorisant une vision globale des camps organisés sur le territoire français.

CONSOMMATION

La pinte va encore augmenter après l'été

Inbev annonce une nouvelle augmentation de la chope. Le secteur Horeca ne pourra que répercuter sur son prix à la pompe...

« La bière reste quand même un produit démocratique », a souligné lundi le brasseur Inbev, après avoir annoncé une hausse moyenne de 4,3% du prix de ses produits. « Un bac de bière coûte actuellement 8,65 euros dans un supermarché. L'augmentation annoncée représente une hausse de 0,35 euro », a indiqué une porte-parole du groupe.

Toutes les marques ne seront par ailleurs pas touchées par cette augmentation. Ainsi, le prix de la Hoegaarden Citron et des fûts pour les perfect draft resteront stables. Quant à la chope standard (Jupiler et Stella Artois), elle augmentera de 4% pour le commerce de gros.

Inbev s'est enfin refusé à donner des détails supplémentaires sur la hausse de ses coûts de production, raison invoquée pour justifier ses augmentations de



le prix de la chope n'en finit de grimper. Et Inbev juge que la bière reste bon marché...

prix. Cette hausse « nous préoccupe et nous ne pourrions que la répercuter sur les consommateurs », a de son côté estimé Luc De Bauw, le secrétaire général de la Fédération Ho. Re. Ca Vlaanderen. Et il y a fort à parier que le secteur en Wallonie n'agisse pas de manière différente.

C'est sûr: aujourd'hui il n'y a pas qu'à la pompe à essence que les prix crévent les plafonds. De quoi faire mousser un peu plus les consommateurs et alimenter la polémique sur la baisse du pouvoir d'achat. ■

● SANTÉ

Qualiphar retire Biocure junior

L'entreprise pharmaceutique belge Qualiphar a décidé de retirer de la vente le sirop Biocure junior, utilisé comme complément alimentaire. Ce sirop, composé de plusieurs vitamines, contient un adjuvant qui ne figure plus sur la liste des additifs pouvant être employés dans les denrées alimentaires.

« Il n'y a aucun risque pour la santé en cas de consommation normale », assure Qualiphar. Ce retrait concerne les bouteilles portant les numéros de lot 35732 (date d'échéance: 04 2009), 36486 (11 2009) et 37457 (06 2010). Tous les pharmaciens ont été informés de ce retrait.

● ARMÉE

Les Agusta cloués au sol

L'armée a interdit de vol jusqu'à nouvel ordre ses hélicoptères Agusta A109, après l'accident survenu vendredi à un appareil de ce type, qui s'est écrasé dans un champ à Halleux, près de La Roche-en-Ardenne.

La trentaine d'appareils de ce type est clouée au sol pour une durée indéterminée, alors que l'enquête sur les causes de cet accident, qui a fait quatre blessés, dont deux graves, se poursuit. Cette mesure a été prise pour des raisons de sécurité, le temps de vérifier que les autres appareils du même type ne présentent pas potentiellement le même problème technique que celui rencontré par l'hélicoptère accidenté peu avant sa chute.

Cinq ans de Banque-Carrefour

SERVICE ● Évoquant une Banque-Carrefour des entreprises version 2.0, le ministre de l'Entreprise et pour la Simplification, Vincent Van Quickenborne, a esquissé lundi, à l'occasion des 5 ans d'existence de l'institution, l'avenir de la Banque-Carrefour des entreprises en souhaitant que celle-ci offre encore plus d'interaction et de transparence en faveur de ses usagers. Pour le ministre libéral, il devrait aussi être possible, dans le futur, de voir en temps réel à quel stade de la procédure administrative se situe une demande d'attestation faite par une entreprise.

Lancée officiellement le 1^{er} juillet 2003 en même temps que les Guichets d'entreprises, la Banque-Carrefour des entreprises regroupe au sein d'une seule base de données l'ensemble des informations relatives aux entreprises. Aujourd'hui, plus de 1,3 million d'entreprises sont inscrites auprès de cette Banque-Carrefour et disposent ainsi d'un numéro d'identification unique. La Banque-Carrefour a également permis de réduire le nombre de jours nécessaires pour la création d'une entreprise, de 56 jours en 2003, à 4 jours dans le meilleur des cas aujourd'hui.